



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DRRH

Direction des Relations et des Ressources
Humaines

BPID

Bureau des Personnels d'Inspection et de
Direction

Affaire suivie par
Christine DUBOIS

Téléphone
01 57 02 62 36
01 57 02 62 35

Fax
01 57 02 62 40

Mél
ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 9 septembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil
Chancelier des Universités

à

-Madame et Messieurs les présidents
des universités Paris VIII, Paris Est Créteil,
Paris XIII et Paris Est Marne La Vallée,

-Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

-Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degré,

-Mesdames et Messieurs les directeurs
des Centres d'Information d'Orientation.

Circulaire n° 2019-072

Objet : Concours de recrutement des personnels d'encadrement (Personnels de direction – IA-IPR – IEN) – session 2020.

Références : [Statut particulier des personnels de direction](#) Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié

[Statut particulier des IA-IPR et des IEN](#) Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié

Note de service ministérielle n° 2019-095 du 05-07-2019 parue au B.O. n° 28 du 11 juillet 2019.

[MENH1916411N](#)

Cette circulaire a pour objet de vous communiquer les périodes d'inscription aux concours des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, en référence à la note de service ministérielle n° 2019-095 du 5 juillet 2019, parue au B.O. n° 28 du 11 juillet 2019.

Concours de recrutement des personnels de direction

Calendrier

- **Inscription** par internet (<http://www.education.gouv.fr/siac4>) : du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 h, au jeudi 10 octobre 2019, avant 17 h
- **Épreuves écrites** : mercredi 15 janvier 2020



2

- **Envoi du dossier de présentation** (ne concerne que les candidats déclarés admissibles) : au plus tard le mercredi 11 mars 2020 minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Le calendrier de l'épreuve d'admission peut être consulté, à partir du mois de novembre 2019, sur le site internet du ministère (<http://www.publinetde.education.fr.>)

Les candidats, déclarés admissibles au concours des personnels de direction, doivent télécharger leur dossier de présentation puis l'adresser complété par voie postale et en recommandé simple, au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, bureau DGRH D5, dossier CRPD, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cedex 13.

Concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Calendrier

- **Inscription** par internet (<http://www.education.gouv.fr/siac4>) : du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 h, au jeudi 10 octobre 2019, avant 17 h
- **Envoi du dossier** de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : avant le mardi 12 novembre 2019 minuit, en recommandé simple au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH D5, dossier de RAEP IA-IPR, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cedex 13.

Le calendrier des épreuves peut être consulté, à partir du mois de novembre 2019, sur le site du ministère (<http://www.publinetde.education.fr.>)

Concours de recrutement des Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

Calendrier

- **Inscription** par internet (<http://www.education.gouv.fr/siac4>) : du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 h, au jeudi 10 octobre 2019, avant 17 h
- **Envoi du dossier** de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) : avant le mardi 12 novembre 2019 minuit, en recommandé simple au ministère de l'éducation nationale, bureau DGRH D5, dossier de RAEP IEN, 72 rue Régnault, 75243 PARIS Cedex 13.

Le calendrier des épreuves peut être consulté, à partir du mois de novembre 2019, sur le site du ministère (<http://www.publinetde.education.fr.>)

Les conditions de services prévues pour se présenter aux concours sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, soit, pour la session 2020, au 1^{er} janvier 2020.

Les résultats d'admissibilité et d'admission des concours seront accessibles sur le site « publinet » du ministère de l'éducation nationale :

<http://publinetde.education.fr.>

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT